

Budget Primitif 2020

de la Communauté de Communes du Saulnois

Volume 2



www.cc-saulnois.fr

14 Ter, Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
Fax : 03 87 05 27 27
administration@cc-saulnois.fr

Affaire suivie par
Pôle finances
☎ 03.87.05.80.73
☎ 03.87.05.27.27
celine.pattar@cc-saulnois.fr

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

à



SOUS-PREFECTURE DE
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Monsieur le Sous-Préfet

Château-Salins, le 11 AOUT 2020

BORDEREAU DE DEPOT

Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget primitif 2020 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1) Budgets primitifs 2020 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de DELME - Zone de DIEUZE - Zone de FRANCAITROFF - Zone de MORVILLE-LES-VIC - Zone de MUNSTER - Réseau Très Haut Débit - ESAT d'ALBESTROFF - Zone LA SABLONNIERE Budget primitif 2020 – Budget annexe à caractère industriel et commercial de la CCS : 	<p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>
<ul style="list-style-type: none"> - SPANC (M49) 	<p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

Jérôme END

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 149

Nombre de conseillers votants : 153



Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 057-245701206-20200715-CCSDCC20036-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE

Séance du 15 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Gérard CHAIZE, doyen
de l'assemblée

Date de convocation : 8 juillet 2020

POINT N° CCSDCC20036

Objet : *Election du Président de la Communauté de Communes du Saulnois*

VU la délibération n° CCSDCC20035 du 15 juillet 2020 ;

L'assemblée communautaire nouvellement installée après les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 est appelée à élire le président de la CCS.

Monsieur le doyen d'âge procède à l'appel à candidature pour l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois.

Est candidat à la présidence de la Communauté de Communes du Saulnois :

→ Monsieur Jérôme END, conseiller communautaire de Vic-sur-Seille.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 relatif aux modalités d'élection des maires, applicable par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT, il est procédé à l'élection du Président, au scrutin secret, à l'aide des boîtiers de vote électroniques rendus anonymes et distribués de façon aléatoire.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants	153
Pour M. Jérôme END	137
Abstentions	11
Majorité absolue	70

Monsieur Jérôme END ayant obtenu 137 suffrages et donc la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin, il est proclamé Président de la Communauté de Communes du Saulnois pour la durée de son mandat 2020-2026.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jérôme END



Ampliation de la présente à :

M. le Préfet de la Moselle

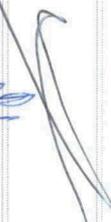
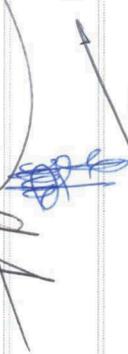
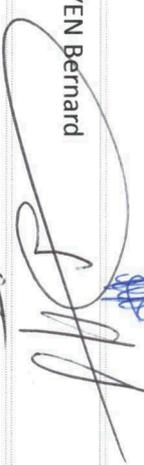
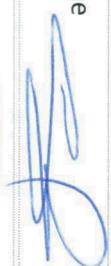
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

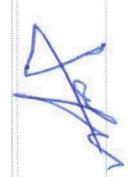
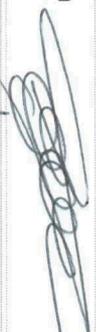
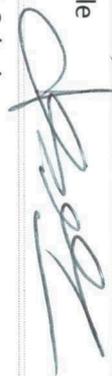
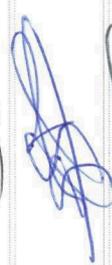
A à C

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

ABONCOURT SUR SELLE	1	BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric	
ACHAIN	2	RENARD Louis		DUBOIS Jérôme	
AJONCOURT	3	VERHEE René		DONO Michel	
ALAINCOURT LA COTE	4	DOYEN Bernard		NICOLAS François	
ALBESTROFF	5	LOUDCHER Pierre			
ALBESTROFF	6	MUSSOT Germain			
AMELECOURT	7	CHAIZE Gérard		ADONIAS René	
ATTILLONCOURT	8	GAZIN Patrick		THIEBAUT Claude	
AULNOIS SUR SELLE	9	PROVOST Jean-Luc		GRANDCLAUDE Thierry	
BACOURT	10	BELLOY Thierry		STEGNER Sylvianne	
BASSING	11	LEGRAND Christian		LAVAL Simon	
BAUDRECOURT	12	BIZE Martine		DECKER François	
BELLANGE	13	CAMPADIEU Marcel		PERNET Pascal	
BENESTROFF	14	JAYER Francis			

BENESTROFF	15	THIRION Laurent			
BERMERING	16	SCHAEDGEN Denis		JAYER Pierre	
BEZANGE LA PETITE	17	SEVE Hervé		NAVÉ Claude	
BIDESTROFF	18	BELLO Hervé		PIERRON François	
BIONCOURT	19	MICHEL Patrick		PERRIN Philippe	
BLANCHE EGLISE	20	BOUBEL Alain		BROQUARD Jean-Michel	
BOURDONNAY	21	BARBIER Armelle		JULLY Patrick	
BOURGALTROFF	22	HINSCHBERGER Sylvain		DENIS Marcel	
BREHAIN	23	BUTLINGAIRE Olivier		GALAN Daniel	
BURLIONCOURT	24	RICATTE François		NONDIER Christian	
CHAMBREY	25	PEIFFERT Patrick		ALBRECH Gaetan	
CHATEAU BREHAIN	26	PETTIT Jean-Paul		LALLEMENT Michel	
CHATEAU SALINS	27	BENIMEDDOURENE Gaetan			
CHATEAU SALINS	28	HAMANT Daniel			
CHATEAU SALINS	29	HAZOTTE Bernard			

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

A à C

CHATEAU SALINS	30	<input checked="" type="checkbox"/>	LARIVIERE Sylvie		
CHATEAU SALINS	31		MARTIN Monique		
CHATEAU SALINS	32	<input checked="" type="checkbox"/>	SIMON Patrick		
CHATEAU SALINS	33		STOCK MARGALET Sandrine		
CHATEAU SALINS	34		WEISSE Sandrine		
CHATEAU VOUE	35		SCHMITT-KNAFF Isabelle		PEREK Hélène
CHENOIS	36		CHIR Sandrine		MAOT Alexandre
CHICOURT	37		BARTHELEMY Yves		LONCAR Nathalie
CONTHILL	38		STEMART Thierry		ROMAIN Olivier
CRAINCOURT	39		FISCHER Didier		MATHIEU Dominique
CUTTING	40		IMHOFF Germain		DUCHESNE Olivier

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

D à H

Commune	Boitier Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DALHAIN	42	CONTE Didier		NAVARRO-ABOUT Joëlle
DELMIE	43	FORFERT Michel		
DELMIE	44	X KLOPP Loïc		
DELMIE	45	PILLEUX Christelle		
DELMIE	46	X THESE Didier		
DIEUZE	47	ESSELIN Christophe		
DIEUZE	48	✓ HAMANT Michel		
DIEUZE	49	HERBUVEAUX Francine		
DIEUZE	50	HOCOUEL Daniel		
DIEUZE	51	LANG Jérôme		
DIEUZE	52	LOUIS Bernard		
DIEUZE	53	OBELIANNE Laurence		
DIEUZE	54	RESCHWEIN Sylvie		
DIEUZE	55	SASSO Dominique		

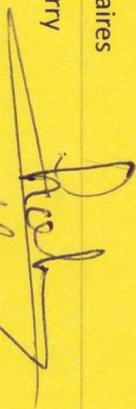
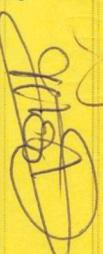
Commune	Boitier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
DIEUZE	56	SCHREINER WIRTZ Rachel	
DIEUZE	57	TORMEN Sylvie 	
DOMNOM LES DIEUZE	58	THIRION Micheline 	THIRION Eric
DONJEU	59	LEMOINE Serge	LESEUR Daniel
DONNELAY	60	CHAMANT Christian 	BOURGUIGNON André
FONTENY	61	DONATIN Alain 	HOUBIN Christian
FOSSIEUX	62	DIEUDONNE Therese	LECAQUE Daniel
FRANCAITROFF	63	CUFER Daniel 	
FRANCAITROFF	64	MULLER Nadine 	
FREMERY	65	BARBIER Marie-Thérèse 	PERRIN Jean Luc
FRESNES EN SAULNOIS	66	CIARAMELLA Raphaël 	VAUCHER Laurent
GELUCOURT	67	VEVEURT Jean-Louis 	THOLEY Fatima 
GERBECOURT	68	DEHAND Jacques 	GUYOT Philippe
GIVRYCOURT	69	ZIMMERMANN Jacques 	NAVELOT Virginia
GREMECEY	70	BLAISIN Pierre 	L'HUILLIER Guy

Commune

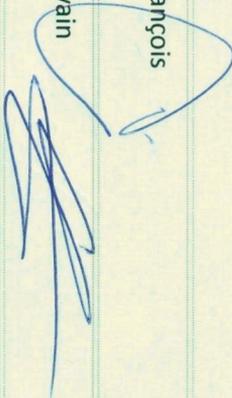
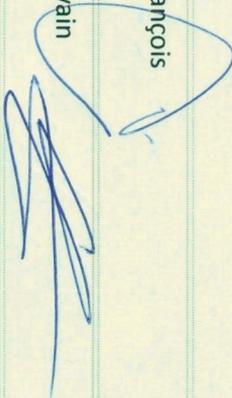
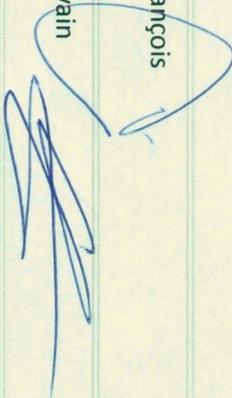
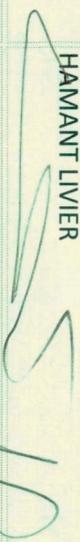
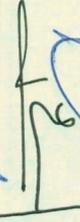
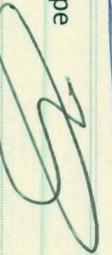
Boftier Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

D à H

GUEBESTROFF	71	CHATEAUX Thierry		SCHERRER Gilbert
GUEBLANGE LES DIEUZE	72	VOINOT Gilbert		TEPPE Eujenia
GUEBLING	73	REMILLON Joseph		BERNARD Evelyne
GUINZELING	74	GERING Maurice		ADRIAN Marc
HABOUDANGE	75	CANTENEUR Pierre		CATTELOIN Brigitte
HAMPONT	76	SCHERRER Sylvain		MASSON Gérard
HANNOCOURT	77	GODFRIN Jean-Noel		MEYER Pascal
HARAUCOURT SUR SEILLE	78	JOST Annette		HENRY Franck
HONSKIRCH	79	MONSIEUX Carol		GAERTNER Fabien

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

Commune	Boîtier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
INSMING	80	BRULLARD Philippe 	
INSMING	81	PATTAR Alain 	
INSVILLER	82	BOUSCHBACHER Sylvie 	FIMEYER Christian 
JALLAUCOURT	83	<input checked="" type="checkbox"/> FLORENTIN François 	NEIS Rachel
JUVELIZE	84	CIMINERA Sylvain 	VELOT Laurent
JUVILLE	85	BLASSELLE Hervé	FARKAS Dominique
LAGARDE	86	HAMANT LIVIER 	LAFLOTTE Marie
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	87	ETIENNE Gilles 	LALLEMENT Denis
LEMONCOURT	88	BOFFIN Christelle 	PERNET Sonia
LENING	89	ERNST Antoine 	DUMONS Christophe
LESSE	90	TIAPHAT Benoit 	GRANDIDIER Alban
LEY	91	FOUQUET Marie-Christine 	BARBÉ Claude
LEZEY	92	GALBØURDIN David 	HANZO Ludovic
LHOR	93	METZGER Philippe 	ROESSLER Cindy

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

I à N

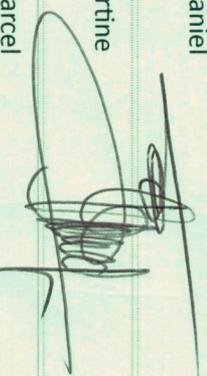
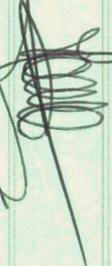
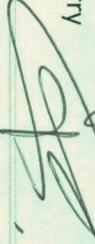
LIDREZING	94	DURRENBERGER Pascal		DORT Thierry	
LINDRE BASSE	95	HAMANT Remy 		TONNELIER Christian	
LINDRE HAUTE	96	GUYON Olivier 		BLASIARD Christophe	
LIOCOURT	97	DOUX Stéphane		JULLIER Bernard	
LOSTROFF	98	BEVEL Gaël 		THIRION Laurent	
LOUDREFING	99	SICQUOIR Jean-Marie 		PELLEGRINI Nevio 	
LUBECOURT	100	TOUSSAINT André		AUCHET Michel	
LUCY	101	MATHIEU Marie-Claire		PIERRARD Joël	
MAIZIERES LES VIC	102	MAUER Claude		BERNIER Solange	
MALAUCCOURT SUR SEILLE	103	JACQUEMIN Maurice		JACQUEMIN Robert	
MANHOUÉ	104	KARMANN Nicolas 		ANTOINE François	
MARIMONT LES BENESTROFF	105	AMPS Marcel 		BOUVIER Marie Christine	
MARSAL	106	MAURICE SEINGEOT Thomas 		GERARD Pierre	
MARTHILLE	107	HIERONIMUS Gérard		KREMER Jean-Philippe 	
MOLRING	108	BELLO Maurice		BELLO Nathalie	

Commune

Boîtier Proc. Conseillers titulaires

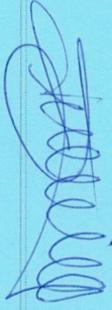
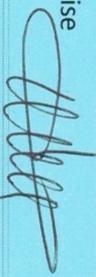
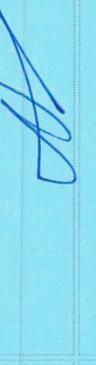
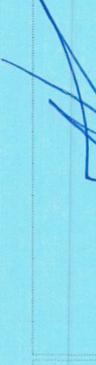
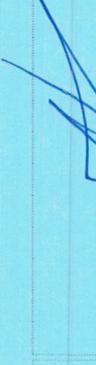
Proc. Conseillers suppléants

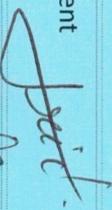
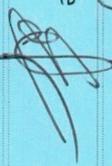
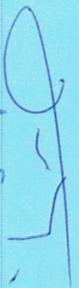
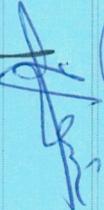
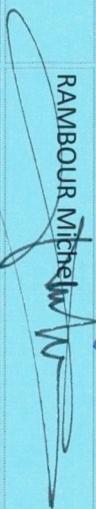
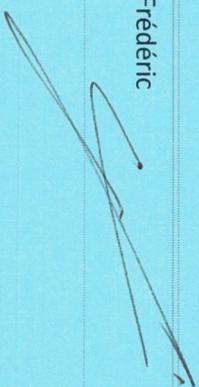
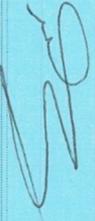
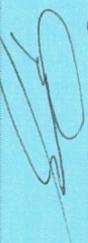
I à N

MONCOURT	109	NICOLAS Sylvain		RAYEUR Didier	
MONTDIDIER	110	PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
MORVILLE LES VIC	111	NOEL Arnaud		URIOT Danièle	
MORVILLE SUR NIED	112	BELLOU Laurence		JACQUOT Daniel	
MOYENVIC	113	SIMERMAN Jean Marie		BALDIN Martine	
MULCEY	114	CLAUDEL Laurent		DUPONT Marcel	
MUNSTER	115	MANNNS Gérard		KIFFER Michel	
NEBING	116	SUPERNAT Thierry		ROSENBERGER Régine	
NEUFVILLAGE	117	ROCH Jean-Marie		ROCH Jean-Louis	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/07/2020

O à Z

Commune	Boîtier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
OBRECK	118	ROTH Laëtitia 	CANTENEUR François
OMMERAY	119	HENRY Sébastien 	BOUBEL Eric
ORIOCOURT	120	PIC Jean-Jacques 	GEIS Virginie
ORON	121	CHONÉ Jean-Marc 	DULMÉ André
PETTONCOURT	122	TOSI Marie-Claude 	MARTY Sylvain
PEVANGE	123	CHÂTEAUX Yannick 	BARBIER Laurent 
PREVOCOURT	124	MEYER Gérard 	GIRARD Nicolas
PUTTIGNY	125	PERRIN Robert 	PELESZUCK Jean Claude
PUZIEUX	126	QUENETTE Gaëlle 	DOLLMANN Françoise 
RENING	127	FESTOR Michel 	BEVLET Olivier
RICHE	128	FORÉT Robert 	CORSAINT Fabienne
RODALBE	129	DISCHER Roland 	GALANTE Clément
RORBACH LES DIEUZE	130	BOUCHÉ Etienne 	GRDJAN Jean-Joseph
SAINT EPVRE	131	LEONARD Jean-Pierre 	VINCENT Christelle

Commune	Boîtier	Proc. Conseillers titulaires	Proc. Conseillers suppléants
SAINT-MEDARD	132	LALZACE Aurélie 	VAUTRIN Claude 
SALONNES	133	BROQUARD Jean-Pierre 	TONNEILLIER Marie-Josephe
SOTZELING	134	DIDIER François	COUREL Christian
TARQUIMPOL	135	BARTHELEMY David 	BARTHELEMY Ghislain
TINCRY	136	DUSSOUL Gil	NASSOY Jean Louis
TORCHEVILLE	137	FRICHE Laurent 	BESSEGA Bertrand
VAHL LES BENESTROFF	138	LALLEMENT Fabrice 	PELTRE Brigitte 
VAL DE BRIDE	139	FIEBIG Vincent 	
VAL DE BRIDE	140	LAIR Jacques 	
VANNECOURT	141	RAMBOUR Micheline 	LOUIS Guy
VAXY	142	LALLEMENT Claude	CEZARD Frédéric 
VERGAVILLE	143	BECK Gérard 	
VERGAVILLE	144	DUROZEV Jacques 	
VIBERSVILLER	145	KLEIN Valérie 	LEFFEVRE Jean-Claude
VIC SUR SEILLE	146	BENEDIC Isabelle 	

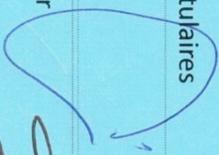
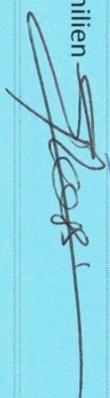
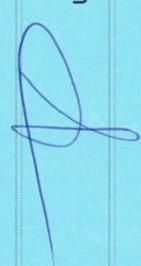
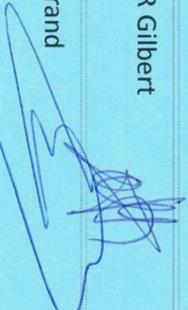
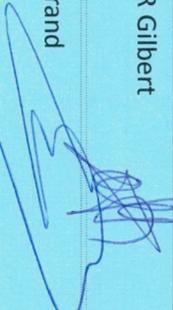
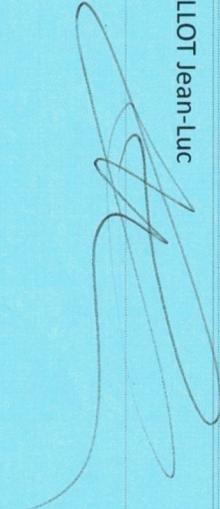
Commune

Boîtier

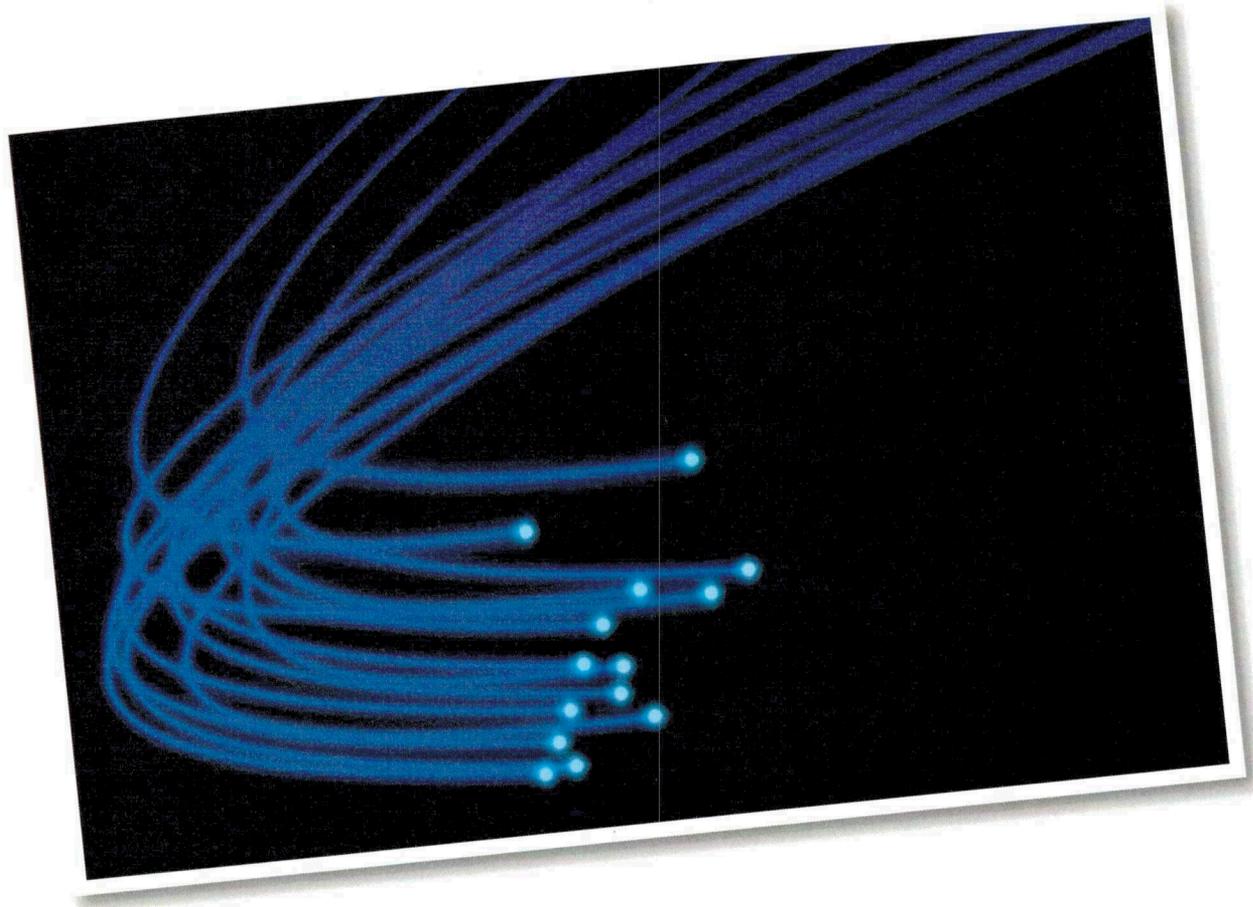
Proc. Conseillers titulaires

Proc. Conseillers suppléants

O à Z

VIC SUR SEILLE	147	END Jérôme			
VIC SUR SEILLE	148	KUNTZ Olivier			
VIC SUR SEILLE	149	MASCHINO Agnès			
VIC SUR SEILLE	150	ROESS Emilien			
VILLERS SUR NIED	151	LEMALE Jean-François		FOULÉ Gisèle	
VIRMING	152	HOUPERT Yolande		SCHERER Christian	
VITTEBSBOURG	153	ROSTOUCHER Gilbert		HUGENEL Patrice	
VIVIERS	154	CEZARD Bertrand		COLASSE Fabien	
WUISSE	155	GUELLE Daniel		ILLY Christophe	
XANREY	156	REMILLON Carole		VERGANCE Dominique	
XOCOURT	157	AUMONIER Jean Pierre		HOULLLON Didier	
ZARBELING	158	THIRY Stéphanie		SAJOUS Sophie	
ZOMMANGE	159	GAILLOT Jean-Luc		GAILLOT Laurent	

BUDGET ANNEXE
DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT



REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE RESEAU TRES HAUT DEBIT

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS - EPCI**

Numéro SIRET : 24570120600162

Poste comptable de TRESORERIE DE CHATEAU-SALINS

M14

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2020

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
14/15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
17	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
18/19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
20	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
22/23	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X	
24	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
25	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
27	A4 - Etat des provisions	X	
28	A5 - Etalement des provisions	X	
29	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
30	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
31	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		X
32	D2-Arrêté et signatures	X	
			X

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II- Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

III - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 91

Nombre de conseillers votants : 93



Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 057-245701206-20200304-CCSDCC20010G-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 mars 2020
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : 26 février 2020

POINT N° CCSDCC20010g

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : *Compte Administratif 2019 - Budget annexe RTHD (Réseau Très Haut Débit) - Affectation des résultats*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe RTHD, pour l'année 2019 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :		
Déficit à la clôture de l'exercice 2018	-177 486,20	€
Part affectée à l'investissement en 2018	0,00	€
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	+685 817,68	€
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019	+ 508 331,48	€
Section d'investissement :		
Déficit à la clôture de l'exercice 2018	-2 142 202,41	€
Excédent à la clôture de l'exercice 2019	+1 633 870,93	€
Solde des restes à réaliser en 2019 à reporter en 2020	0,00	€
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2019	-508 331,48	€

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'exécution du virement à la section d'investissement de 508 331,48 euros du budget annexe 2019 RTHD.

Après délibération, l'assemblée :

- > **APPROUVE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 508 331,48 euros du budget annexe 2019 RTHD.
- > **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	93
Abstentions	0
Ne se prononce pas	1
Suffrages exprimés	92
Pour	92
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS

Ampliation de la présente à :

M. le Préfet de la Moselle
Pôle « gestion financière et budgétaire de la CCS

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	442 561,00	442 561,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		442 561,00	442 561,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	317 157,00	825 488,48
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	508 331,48	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		825 488,48	825 488,48

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 268 049,48	1 268 049,48
------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	89 200,00		29 000,00	29 000,00	29 000,00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.					
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		89 200,00		29 000,00	29 000,00	29 000,00
66	Charges financières	40 493,00		38 404,00	38 404,00	38 404,00
67	Charges exceptionnelles			3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions			55 000,00	55 000,00	55 000,00
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionner		129 693,00		125 404,00	125 404,00	125 404,00
023	Virement sect. d'inv.	508 332,41		160 807,00	160 807,00	160 807,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	98 021,00		156 350,00	156 350,00	156 350,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne		606 353,41		317 157,00	317 157,00	317 157,00
TOTAL		736 046,41		442 561,00	442 561,00	442 561,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					442 561,00	442 561,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	7 200,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.	803 311,61		278 211,00	278 211,00	278 211,00
Total des recettes de gestion courante		810 511,61		281 211,00	281 211,00	281 211,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem		815 511,61		286 211,00	286 211,00	286 211,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	98 021,00		156 350,00	156 350,00	156 350,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		98 021,00		156 350,00	156 350,00	156 350,00
TOTAL		913 532,61		442 561,00	442 561,00	442 561,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					442 561,00	442 561,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	160 807,00	: pour information
---	------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées	2 648 840,00				
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		2 648 840,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	158 718,00		160 807,00	160 807,00	160 807,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		158 718,00		160 807,00	160 807,00	160 807,00
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		2 807 558,00		160 807,00	160 807,00	160 807,00
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	98 021,00		156 350,00	156 350,00	156 350,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		98 021,00		156 350,00	156 350,00	156 350,00
TOTAL		2 905 579,00		317 157,00	317 157,00	317 157,00
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					508 331,48	508 331,48
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					825 488,48	825 488,48
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	4 441 428,00				
16	Emprunts dettes assimil.(hors 16)					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		4 441 428,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés			508 331,48	508 331,48	508 331,48
138	Autres subv. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières				508 331,48	508 331,48	508 331,48
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		4 441 428,00		508 331,48	508 331,48	508 331,48
021	Virement de la section de fonctionn	508 332,41		160 807,00	160 807,00	160 807,00
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	98 021,00		156 350,00	156 350,00	156 350,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		606 353,41		317 157,00	317 157,00	317 157,00
TOTAL		5 047 781,41		825 488,48	825 488,48	825 488,48
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					825 488,48	825 488,48

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

160 807,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 000,00		29 000,00
012	Charges de personnel et assim			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	38 404,00		38 404,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>	55 000,00	156 350,00	211 350,00
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissem</i>		160 807,00	160 807,00
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		125 404,00	317 157,00	442 561,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	442 561,00
--	------------

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	160 807,00		160 807,00
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		156 350,00	156 350,00
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		160 807,00	156 350,00	317 157,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	508 331,48
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	825 488,48
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
70	Prod.des services,du domaine et ve	3 000,00		3 000,00
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	278 211,00		278 211,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 000,00	156 350,00	161 350,00
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		286 211,00	156 350,00	442 561,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 442 561,00

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud.			
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		156 350,00	156 350,00
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virt.de la sect.de fonctionnement</i>		160 807,00	160 807,00
024	Produits des cessions d'immob. Autres			
Recettes d'investissement - Total			317 157,00	317 157,00

+
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+
AFFECTATION AU COMPTE 1068 508 331,48

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 825 488,48

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
011	Charges à caractère général	89 200,00	29 000,00	29 000,00
60612	Énergie - Électricité	100,00		
61521	Terrains			
615221	Bâtiments publics			
6161	Multirisques	100,00		
6227	Frais d'actes et de contentieu	5 000,00	5 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies			
6262	Frais de télécommunications	60 000,00		
627	Services bancaires			
6281	Concours divers (cotisations..	24 000,00	24 000,00	
637	Autres impôts			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion couran			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL GESTION DES SERVICES		89 200,00	29 000,00	29 000,00
(a)=(011+012+014+65+656)				
66	Charges financières(b)	40 493,00	38 404,00	38 404,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 493,00	38 404,00	
66112	Intérêts - Rattachement des IC			
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice : 5150.59			
	ICNE de N-1 : 5443.17			
67	CH. exceptionnelles(c)		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés		3 000,00	
68	Dotations au provisions(d)		55 000,00	55 000,00
6815	Dotations aux provisions pour		55 000,00	
	Autres(f)			
022	Dépenses imprévues(e)			
TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		129 693,00	125 404,00	125 404,00
023	Virement à la section d'investisse	508 332,41	160 807,00	160 807,00
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	98 021,00	156 350,00	156 350,00
6811	Dotations aux amortissements d	98 021,00	156 350,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		606 353,41	317 157,00	317 157,00
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	606 353,41	317 157,00	317 157,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT. DE L'EXERCICE	736 046,41	442 561,00	442 561,00
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	002 RESULTAT REPORTE			
	=			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.			442 561,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	5 150,59
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 443,17
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-292,58

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	7 200,00	3 000,00	3 000,00
70388	Autres redevances et recettes		3 000,00	
70878	par d'autres redevables	7 200,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion couran	803 311,61	278 211,00	278 211,00
7552	Prise en charge du déficit du	803 311,61	278 211,00	
TOTAL GESTION DES SERVICES		810 511,61	281 211,00	281 211,00
(a)=70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	
78	Reprises sur provisions (d)			
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e	815 511,61	286 211,00	286 211,00
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	98 021,00	156 350,00	156 350,00
7768	Neutr amort subv équipt versée	98 021,00	156 350,00	
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	98 021,00	156 350,00	156 350,00
TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXEF		913 532,61	442 561,00	442 561,00
=Total des opé.réelles et d'ordre				
+				
RESTES A REALISER N-1				
+				
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.				442 561,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
010	Stocks			
20	Immo.incorporelles(hors opératio			
204	Subventions d'équipement versée	2 648 840,00		
204132	Bâtiments et installations	2 648 840,00		
21	Immo.corporelles(hors opérations			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)			
	Total des dépenses d'équipement	2 648 840,00		
10	Dotations, fonds divers et réserve			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	158 718,00	160 807,00	160 807,00
1641	Emprunts en euros	158 718,00	160 807,00	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	158 718,00	160 807,00	160 807,00
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 807 558,00	160 807,00	160 807,00
040	Opé.d'ordre transfert entre section	98 021,00	156 350,00	156 350,00
	Reprises sur autofinancement ant			
	Charges transférées	98 021,00	156 350,00	156 350,00
198	Neutral amort subv équipt vers	98 021,00	156 350,00	
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	98 021,00	156 350,00	156 350,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 905 579,00	317 157,00	317 157,00
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF			508 331,48
	REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE			825 488,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement	4 441 428,00		
1311	État et établissements nationa			
1312	Régions			
1313	Départements			
13151	GFP de rattachement	3 878 325,00		
1317	Budget communautaire et fonds			
1318	Autres	563 103,00		
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)			
1641	Emprunts en euros			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	4 441 428,00		
10	Dotations, fonds divers et réserve		508 331,48	508 331,48
1068	Excédents de fonctionnement ca		508 331,48	
138	Autres subv.d'investis.transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
024	Produit des cessions d'immob.			
	Total des recettes financières		508 331,48	508 331,48
	Total recettes opé.pour comptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	4 441 428,00	508 331,48	508 331,48
021	Virement de la sec. de fonctionne	508 332,41	160 807,00	160 807,00
040	Opé.d'ordre transfert entre sectio	98 021,00	156 350,00	156 350,00
2804132	<i>Bâtiments et installations</i>	98 021,00	156 350,00	
	Total prelev.de la sec.de fonctionn	606 353,41	317 157,00	317 157,00
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	606 353,41	317 157,00	317 157,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 047 781,41	825 488,48	825 488,48
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Président	Votes du conseil communautaire
+				
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF			
	REPORTE OU ANTICIPE			
=				
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEI			825 488,48

RTHD - BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

**IV
A.2.1**

A.2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 01/01/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 500 000,00									
86473568837	CREDIT AGRICOLE	19/08/2016	02/09/2016	10/11/2016	3 500 000,00	F	Taux fixe à 1,31 %	1,31	1,32	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					3 500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 2 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				2 991 668,52					160 806,64	38 403,04		5 150,59	
1641 Emprunts en euros (total)				2 991 668,52					160 806,64	38 403,04		5 150,59	
1643 Emprunts en devises (total)			A-1		16,61	F	Taux fixe à 1,31 %	1,32		38 403,04		5 150,59	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		2 991 668,52					160 806,64	38 403,04	0,00	5 150,59	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur/jusqu'à 3 ou multiplicateur/jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur/jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	2 991 669 €					
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/2020	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux Variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES****IV****A2.7****A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil d'amortissement sur un an : 1 500,00 € TTC	28/11/2003
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES EN	Sur la même durée que l'amortissement des biens	28/04/2011
AUTRES PROCEDURES	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Cf. Délib.CCSDCC11049 du 28/04/2011 Cf. Délib.CCSDCC17137 du 27/12/2017 Type (L/D/V) : Catégories de biens amortis : Durée :	

Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Membres de délégués désignés : 148
 Membres de délégués en fonction : 148
 Membres de délégués présents : 89

Envoyé en préfecture le 16/05/2011
 Reçu en préfecture le 16/05/2011
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 28 avril 2011
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049
 FINANCES

Objet : Amortissement des immobilisations - Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € et en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-323 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Envoyé en préfecture le 16/05/2011
Reçu en préfecture le 16/05/2011
Affiché le: _____

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

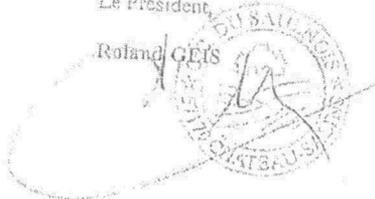
Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de
la Moselle

Arrondissement
de Château-Salins

Membres de
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président

Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Nombre de délégués désignés : 148
 Nombre de délégués en fonction : 148
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 51

Envoyé en préfecture le 20/01/2014
 Reçu en préfecture le 20/01/2014
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNALITAIRE
 Séance du 16 janvier 2014
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

Objet : Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

➤ **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 20/01/2014
Reçu en préfecture le 20/01/2014
Affiché le 20/01/2014

- ✶ AUTORISE la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.
- AUTORISE le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS



Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Nombre de conseillers désignés : 148
 Nombre de conseillers en fonction : 148
 Nombre de conseillers présents : 55
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;
 Vu les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement

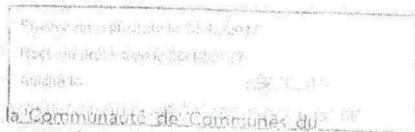
Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;
 Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ Plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € etc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :
 fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans



- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011,

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements desdites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :
 « des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
 « Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Mandat au compte 198	Titre au compte 7765
« Neutralisation des amortissements »	« Neutralisation des amortissements »

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
> La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
> La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
> La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Exercice 2017 - Budget principal
Président, Vice-président, Secrétaire
Assemblée

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- **MET EN OEUVRE**, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

BUDGET ANNEXE RESEAU TRES HAUT DEBIT

INVENTAIRE DU PATRIMOINE AU 01/01/2020

Compte 204132 : Subventions d'équipement versées au Département - Bâtiments et installations

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amortissement	Amort. antérieurs	Amort. 2020	Valeur nette comptable au 31/12/2020
Appels de fonds MOSELLE FIBRE	2016	1 225 280,00	40	61 264,00	30 632,00	1 133 384,00
	2017	1 464 680,00	40	73 234,00	36 617,00	1 354 829,00
	2018	1 230 880,00	40	30 772,00	30 772,00	1 169 336,00
	2019	2 333 160,00	40	0,00	58 329,00	2 274 831,00
TOTAL		6 254 000,00		165 270,00	156 350,00	5 932 380,00

Compte 21533 : Réseaux câblés

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amortissement	Amort. antérieurs	Amort. 2020	Valeur nette comptable au 31/12/2020
Mise en œuvre FTTH - Plaque 1 AMO + Marché de conception réalisation	2013	3 567 685,52		0,00	0,00	3 567 685,52
TOTAL		3 567 685,52		0,00	0,00	3 567 685,52

Mise à disposition budgétaire

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2020	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
6815 Contentieux surconsom ^e SFR	55 000,00			55 000,00		55 000,00
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6815	Contentieux surconsom° SFR	55 000,00	1 année		55 000,00	-
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		317 157,00	317 157,00
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		317 157,00	317 157,00
16	Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)	160 807,00	160 807,00
1641	Emprunts en euros	160 807,00	160 807,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D	156 350,00	156 350,00
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)	156 350,00	156 350,00
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
198	Neutral amort subv équipt vers	156 350,00	156 350,00
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	317 157,00	0,00	508 331,48	825 488,48

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		317 157,00	317 157,00
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	156 350,00	156 350,00
15	Prov. pour risques et charges		
2804132	Bâtiments et installations	156 350,00	156 350,00
.9	Prov. pour dépréciation		
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	160 807,00	160 807,00

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	317 157,00	0,00	0,00	508 331,48	825 488,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	825 488,48
Recettes propres disponibles	825 488,48
Solde	0,00

RTHD - BP 2020

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
MOSELLE FIBRE:Synd. Mixte d'Aménagement Numérique	23/03/2015		

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	158
Nombre de membres présents	123
Nombre de suffrages exprimés	117
VOTES : Pour	116
Contre	1
Abstentions	12

Date de convocation : 21/07/2020

Présenté par le Président,
A NEBING, le 27/07/2020

Le Président,
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A NEBING, le 27/07/2020
Les membres du conseil communautaire

Le Président
Prôme sub



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 123

Nombre de conseillers votants : 132

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE

Séance du 27 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 21 juillet 2020

POINT N° CCSDCC20058g
FINANCES

Objet : Budget annexe RTHD (Réseau Très Haut Débit) – Année 2020

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 qui a reporté la date limite d'adoption des budgets primitifs au 31 juillet 2020 ;

Considérant qu'au terme de l'article L2312-1 du CGCT, l'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité ;

Attendu, par ailleurs :

- 1) que les différents budgets (principal et annexes) doivent être votés lors de la même séance du conseil ;
- 2) que le vote s'effectue au niveau du chapitre budgétaire ;

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le budget annexe RTHD, pour l'année 2020, comme suit :

Recettes de fonctionnement	442 561,00	€
Recettes d'investissement	825 488,48	€
TOTAL RECETTES	1 268 049,48	€
Dépenses de fonctionnement	442 561,00	€
Dépenses d'investissement	825 488,48	€
TOTAL DEPENSES	1 268 049,48	€

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le budget annexe RTHD, pour l'année 2020, comme suit :

Recettes de fonctionnement	442 561,00	€
Recettes d'investissement	825 488,48	€
TOTAL RECETTES	1 268 049,48	€
Dépenses de fonctionnement	442 561,00	€
Dépenses d'investissement	825 488,48	€
TOTAL DEPENSES	1 268 049,48	€

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Nombre de votants	132
Majorité absolue	60
Pour	116
Contre	1
Abstention	12

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jérôme END



Ampliation de la présente à :

M. le Préfet de la Moselle
Mme la Trésorière de Château-Salins